



- 1 **Le mot du Président**
- 2 **Rapport moral et approbation**
- 3 **Vote cotisations statutaires AAPPMA 2020**
- 4 **Rapport Financier**
- 5 **Rapport Commissaire au Compte, approbation et affectation du résultat**
- 6 **Rapport externe**

Une année contrastée

2018 restera une année particulière :

Première année de baisse du nombre total de ventes de cartes de pêche depuis près de 20 ans, mais aussi finalisation de gros dossiers d'investissement au niveau départemental.

La baisse du nombre total de vente de cartes de pêche

Une baisse historique qui touche toutes les cartes hormis les cartes découvertes femmes. Cette tendance partagée au niveau national s'explique en partie par des conditions météorologiques défavorables en début d'année au moment de l'ouverture de la pêche en 1ère catégorie et au cours de l'été avec une sécheresse prononcée notamment en fond de vallées. Le « Turn Over » des pêcheurs est toujours aussi important, près de 40% de nos adhérents cartes personne majeure nous quittent ou reviennent à la pêche chaque année. La stabilité des prix des cartes 2019 devraient rassurer l'ensemble des pêcheurs savoyards.

La finalisation de dossiers importants

- Le **passage à tout internet** et la mise en place de la **carte départementale personne majeure** se sont déroulés dans de bonnes conditions même si on ne peut exclure que ces mesures aient pu légèrement accentuer la baisse des cartes en 2018. Ces mesures permettent une offre de pêche simplifiée à l'ensemble des pêcheurs qui fréquentent notre département.

- **La restructuration du chalet d'accueil de Barouchat** est terminée et chacun a pu se rendre compte de la qualité de l'aménagement réalisé. Nos salariés travaillent désormais dans des locaux fonctionnels, les pêcheurs et visiteurs sont accueillis dans des conditions nettement améliorées.

Cet investissement conséquent a bénéficié d'un large soutien auprès de nos partenaires qui nous ont apportés près de 75% du financement de cette opération. Qu'ils en soient encore remerciés aujourd'hui à l'occasion de cette Assemblée Générale.

- Après près de sept années d'attente et de rebondissement, la **renaturation du Glandon** a été finalisée. C'est avec soulagement que nous sommes arrivés à la fin de cette action qui a mobilisé l'ensemble de l'équipe technique de la Fédération Départementale, le bureau d'étude TERE0 et les services de l'État.

De ce fait, c'est avec plaisir que nous revoyons l'eau s'écouler dans le nouveau lit ainsi créé et remodelé. Vous serez conviés prochainement sur le site pour l'inauguration de cette renaturation, qui, elle aussi largement financée par nos partenaires tels que : Agence de l'eau, Région Auvergne Rhône Alpes, EDF et la FNPF.

- Nous avons également finalisé les **travaux sur le ruisseau des Blachères en Maurienne** qui permettront à ce petit cours d'eau de retrouver un bon état écologique.

- Enfin notre **PDPG** arrive à sa conclusion. Il vous appartiendra de vous l'approprier afin qu'il soit mis en œuvre au plus près du terrain et participe à l'amélioration de nos plans de gestion en conformité avec les objectifs du SDAGE RMC.

Je voudrai féliciter l'équipe technique de la Fédération pour sa patience et ses compétences, qui ont permis de mener à bien cette réalisation.

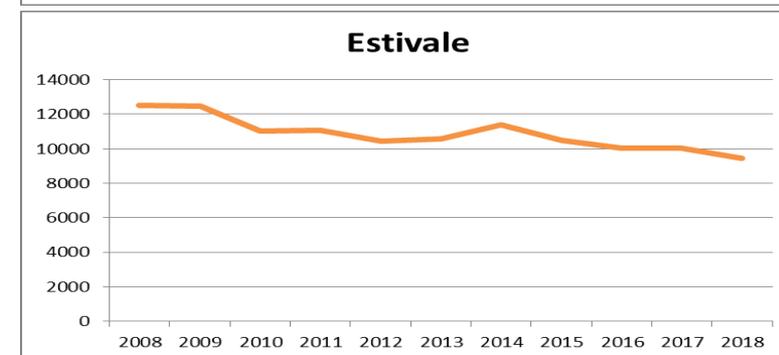
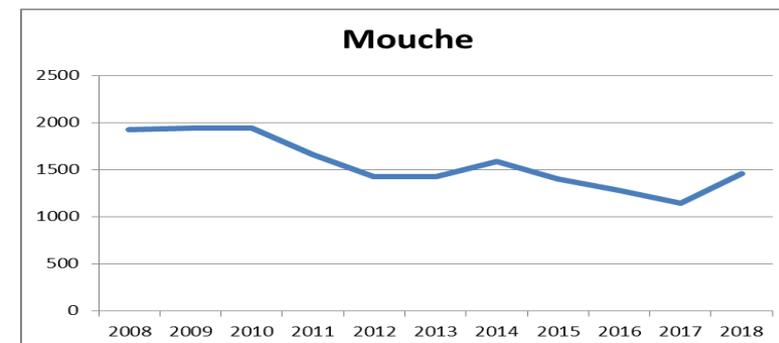
Comme chaque année, je vous remercie tous pour votre disponibilité et votre confiance. Soyons fiers de partager ce magnifique loisir qu'est la pêche dans le respect des espèces et de l'environnement.

Je vous remercie de votre attention.

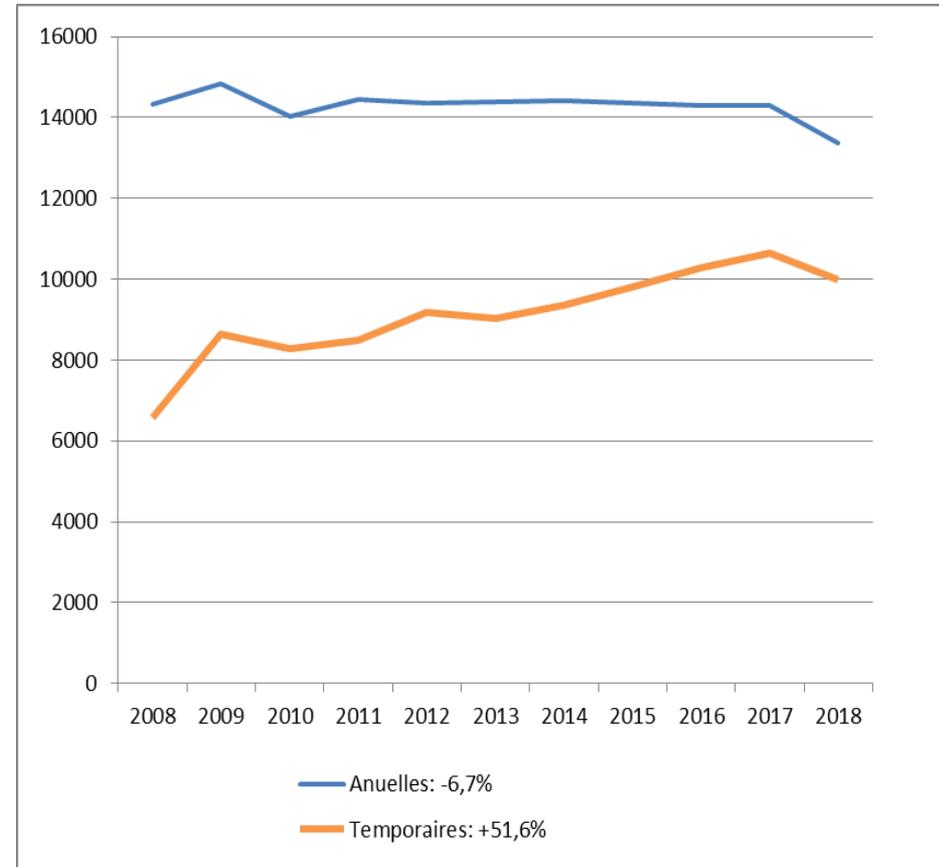
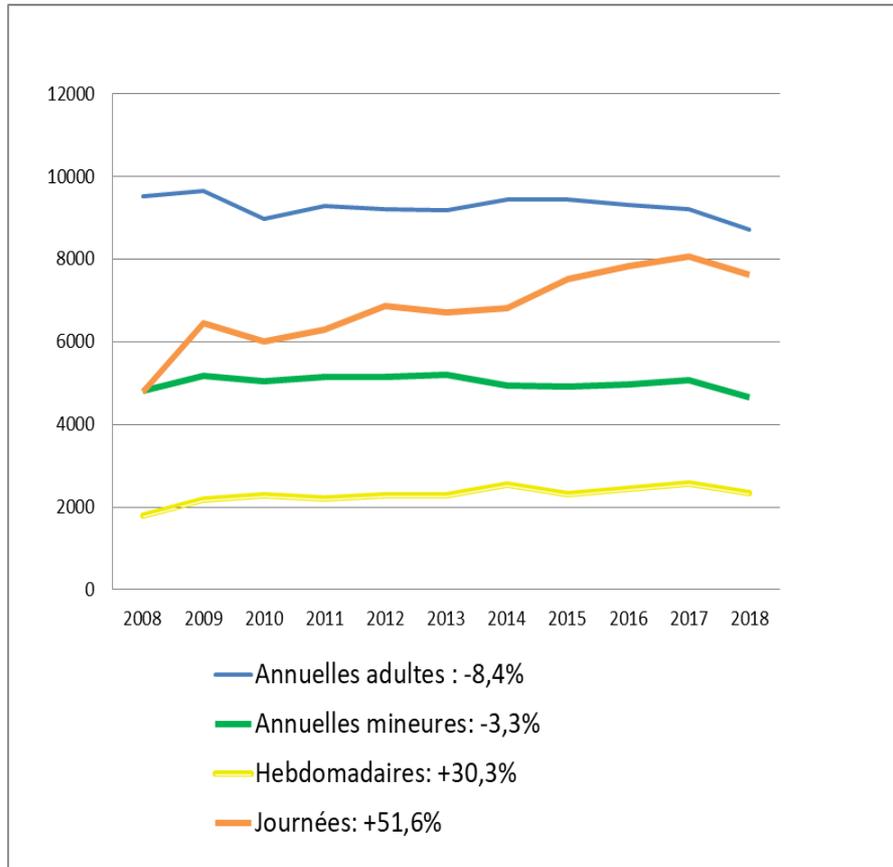


Cartes Savoie	2017	2018	2017/2018	
CPMA "personne majeure"	7854	7341	↘	-6,5%
Carte "personne majeure"	8565	8059	↘	-5,90%
Carte "Découverte Femme"	657	668	↗	+1,7%
CPMA "personne mineure"	1597	1484	↘	-7,3%
Carte "personne mineure"	1764	1668	↘	-5,4%
Carte "Découverte -12ans"	3320	2976	↘	-10,4%
CPMA "Hebdomadaire"	1306	1258	↘	-3,7%
Carte "Hebdomadaire"	2571	2352	↘	-8,5%
CPMA "journée"	6649	6379	↘	-0,7%
Carte "journée"	8066	7628	↘	-5,6%

Entrées Barouchat	2017	2018	2017/2018	
"Toutes pêches"	10045	9435	↘	-6%
Mouche/Leurres	1145	1460	↗	+21%



EVOLUTION 2008/2018



		Mont cenis	Bissorte	Plan d'amont	Plan d'aval	Grand maison	Chevril	Sassièra	Roselend	St Guérin	Gittaz	TOTAL		
TRF	0+ (Nb)	0	0	0	0	0	0	0	0	2000	0	2000	RECAPITULATIF PREVISIONNEL QUANTITE	
TAC	0+ (Nb)	0	12000	0	0	0	0	1500	0	0	0	13500		
	0+ (Kg)	350	300	40	15	100	900	0	300	40	40	2085		
	Portion (Kg)	3000	0	60	90	400	500	0	700	300	300	5350		
OBL	0+ (Nb)	0	10000	4000	0	0	10000	0	0	0	0	24000		
	1+ (kg)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
CRI	0+ (Nb)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
TRF	0+ (Nb)	0	0	0	0	0	0	0	0	2000	0	2000		RECAPITULATIF REALISE QUANTITE
	0+ (Nb)	0	12000	0	0	0	0	1500	0	0	0	13500		
TAC	0+ (Kg)	650	0	40	15	100	900	0	300	40	40	2085		
	Portion (Kg)	3000	0	60	90	400	500	0	700	300	300	5350		
OBL	0+ (Nb)	0	10000	4000	0	0	9000	0	0	0	0	23000		
	1+ (kg)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
CRI	0+ (Nb)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		

			FD 38	EDF	FNPF	FSPMA	AAPPMA	
SOUS TOTAL € (hors livraison)			60 091,15 €	2 004,27 €	- €	- €	52 278,19 €	5 808,69 €
SOUS TOTAL € (livraison héliportage)			1 710,00 €	- €	1 120,79 €	294,61 €	265,15 €	29,46 €
TOTAL €			61 801,15 €	2 004,27 €	1 120,79 €	294,61 €	52 543,33 €	5 838,15 €
TOTAL %			100,00%	3,24%	1,81%	0,48%	85,02%	9,45%

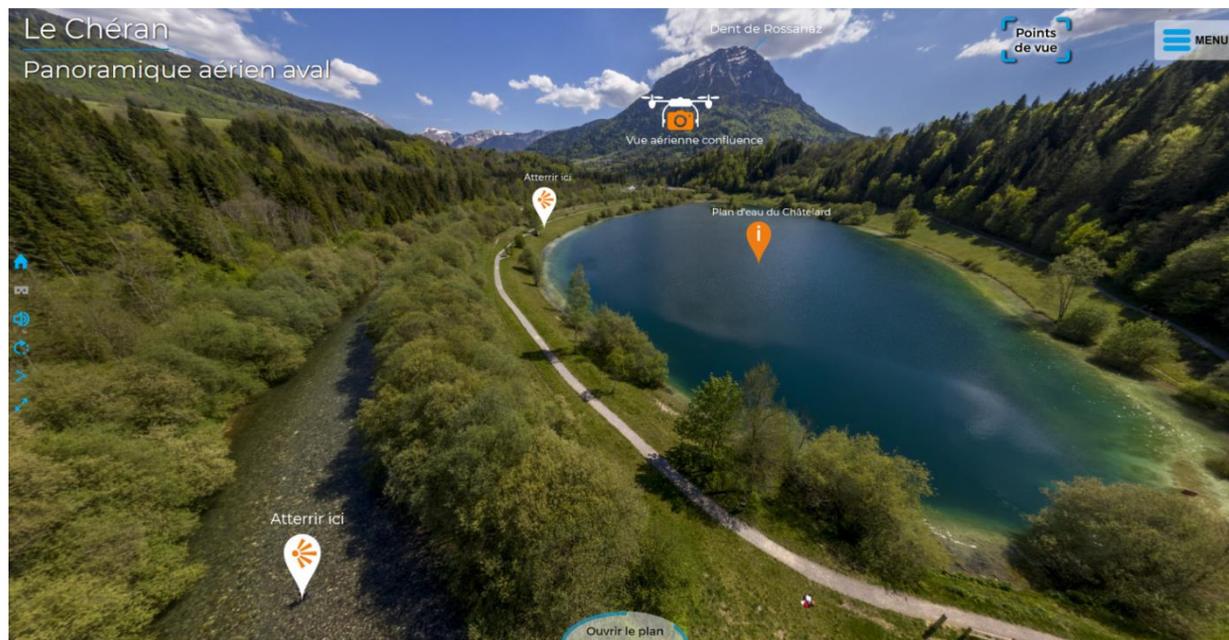
- Effort maintenu
- Maintien de la gestion à 2 espèces max
- Evolution progressive vers des poissons plus gros
➔ opérations estivales et automnales

Renforcement de la politique d'aide à la gestion piscicole des PPS via la Filière Pêche (Département de la Savoie),

- Mise en œuvre sur l'année 2018 (aide totale de 10 K€)
- Aide sollicité 2019 = 15 K€



Promotion des PPS via la réalisation de visites numériques sur 10 PPS,



Lancement début 2019

- **Barouchat**
- **Chéran**
- **Doron de Chavière**

Réalisation 2019

- **Guiers St Béron**
- **Lac Pisserotte**
- **Arly Flumet**
- **Arc Termignon**
- **Ruisseau Bissorte**
- **Isère Bellentre**
- **Doron Bozel**

Réflexion sur évolution des PPS par rapport au label national FNPF (SDDLDP)

Labellisation du 1^{er} hébergement pêche
(charte nationale) à la Cure Gourmande
en Chartreuse (St Christophe La Grotte)



Dépôt du dossier de **Labellisation du 1^{er} parcours « famille »**
(charte nationale) pour le Rhône à Yenne (travaux printemps 2019)



**Lancement
de la carte
interactive**

Renouvellement de l'édition de **posters** et de **cartes postales**



2018 :

- Etape Albertville/La Rosière : Stand Génération Pêche village départ et rassemblement pêcheur à Roselend.
- Etape BSM/Alpes Huez : Stand Génération Pêche et animation pêche au lac Laitalet (Col Croix de Fer).



2019 : 3 étapes en Savoie !

- Etape 18 : Embrun/Valloire - jeudi 25 juillet.
- Etape 19 : St Jean de Maurienne/Tignes - vendredi 26 juillet.
- Etape 20 : Albertville/Val Thorens - samedi 27 juillet.

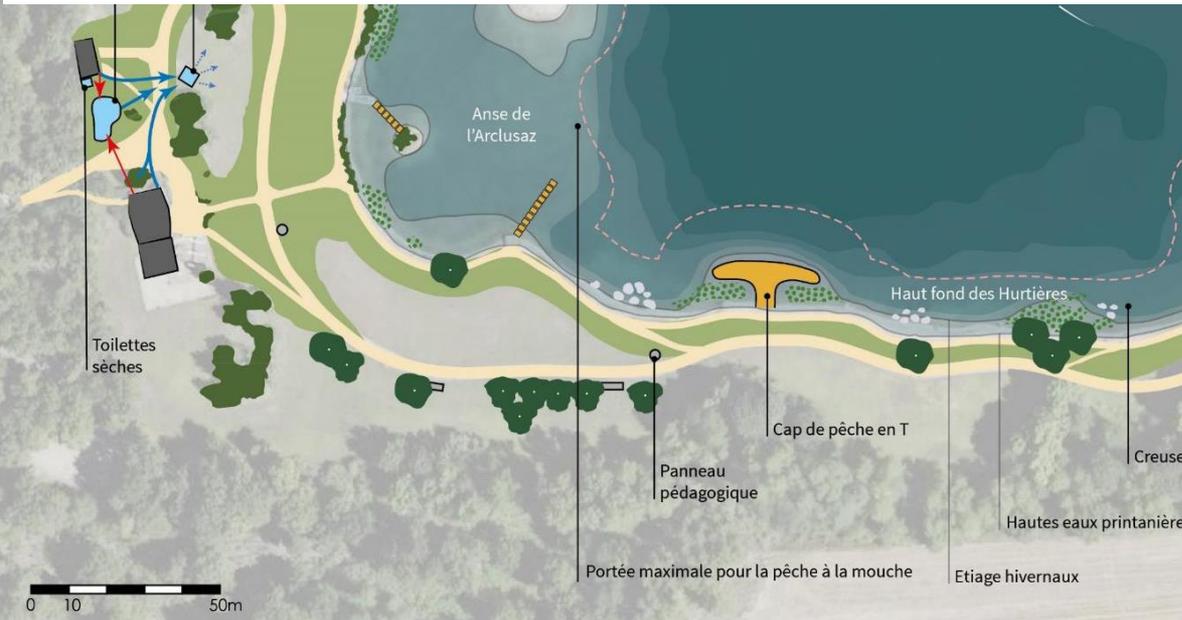


2019

[Une large mobilisation des AAPPMA de Savoie est nécessaire !](#)

Poursuite du développement du pôle pêche de Barouchat par la réalisation d'une étude projet :

- **Aménagements halieutiques** (reprise de la anse et des pontons, grange batelière...)
- **Aménagements pédagogiques** (cycle de l'eau et énergie renouvelable)



Activité des GPP de la FSPMA en 2018

- Un **nombre d'opérations en diminution** en raison d'un nombre toujours conséquent de missions techniques (11 opérations), **171 pêcheurs contrôlés** (dont 4,7% en infraction)
- Une faible demande de soutien** de la part des AAPPMA.

Objectifs 2019:

Dans la continuité de l'audit réalisé par le groupe de travail PEP, le 1^{er} semestre sera mis à profit pour **élaborer et mettre en place le plan d'actions**, notamment un **plan de contrôle semestriel**.

Activité des GPP et dédommagement civil en 2018

- 90 GPP** agréés en Savoie, nombre de PV dressés par les GPP **en forte baisse** (24).
- 11%** seulement des GPP **verbalisent**.
- Nombre de PV issus des autres agents **continue de baisser** (2 procédures)
- Baisse du taux de dédommagements** au civil : **58%** (70% depuis 2009)

Objectifs 2019:

Resserrer le lien entre FSPMA/GPP/AAPPMA, tisser un réseau d'agents de contrôle...

A l'interne : le soutien aux AAPPMA

- Depuis 2006 : 13 Sessions de formation GPP, 278 candidats formés (18 en 2018)
- Depuis 2009 : 467 Procédures loi pêche ou loi eau traitées pour le compte des AAPPMA 323 ont obtenu dédommagement ou régularisation → 70 %
- Révision complète des PV «types» sur demande des services instructeurs: 15 modèles automatisés. Formation sur demande.
- Création de comptes Vigipêche permettant le contrôle de carte via un téléphone portable
- Façonnage du mémento GPP en imprimerie

Perspectives (cf. audit groupe de travail « Procédures Eau et Pêche »)

- Restructurer/mutualiser les moyens de police pêche disponibles pour les AAPPMA
- Renforcer/structurer les liens entre SAAPL et GPP
- Structurer les outils de valorisation de l'activité des GPP et leur protection,
- Pérenniser les liens avec M. POSAK - Avocat - (stratégie de la réponse civile, lien pénal)
- Restructurer le lien entre procédures civiles et pénales post pv avec la DDT
- Optimiser les outils mis à disposition des GPP (échelle départementale et nationale)
- Mise en place d'une veille juridique (textes, jurisprudences...).

La révision de la réglementation départementale: 2nde tranche (2018)

- **Le quota de 6 salmonidés dont 1 ombre à été maintenu** suite au vote du CA fédéral.
- **Confirmation de la légalité des parcours « 1 prise »** → maintien sous réserve de demandes justifiées de la FSPDMA auprès de la DDT.
- **Ouverture de la pêche de la carpe de nuit en no kill sur le lac de Grésy/Isère** (après caractérisation du lac et demande d'application de la Loi pêche faite par la FSPDMA).
- **Inscription des lacs >1000m** dans la liste des lacs de montagne et grands lacs intérieurs (Instruction en cours par les services de l'Etat).
- Une première concertation a eu lieu entre les DDT et les FD du 38 et 73 dans le cadre de **l'harmonisation de la réglementation pêche.**

Pêche & gestion piscicole en zone cœur du PNV

- La collaboration entre la FSPDMA et le PNV continue à travers **la coordination et les missions d'expertise en termes de police de pêche & rédaction du notice de « bonnes pratiques » gestion piscicoles**

Perspectives

- **Tendre vers l'harmonisation de la réglementation** (intra et interdépartementale)
- Caractérisation de certains plan d'eau du département (eau libre ou eau close)
- Aborder la question de la **pêche professionnelle** sur les vieux Rhône limitrophes.
- Optimiser le suivi et la **gestion des espèces piscivores.**

Optimisation des réponses aux atteintes aux milieux (audit groupe de travail PEP)

Suite à l'état des lieux réalisé en fin d'année 2018, le groupe de travail a rencontré les AAPPMA et les GPP début 2019. Ces réunions d'échanges ont été riches d'enseignements. Elles ont permis de confirmer les constats, de les abonder et de rétablir le contact avec le réseau.

Constat et retours

- **Complexité & opacité** du contexte administratif et réglementaire pour la majorité des AAPPMA.
- **Manque de moyens, notamment humains au sein des AAPPMA**
- L'Etat est de moins en moins présent et restreint les moyens affectés aux milieux aquatiques.
- **Impression de manque de répression** (action & suivi?) des atteintes aux Milieux Aquatiques.
- Il existe peu de lien entre les référents des collectivités territoriales en lien avec les atteintes aux milieux et les AAPPMA.
- **Des actions d'ores et déjà en place efficaces** (fiches de signalement, relationnel DDT/DREAL, lien avocat...).



Conclusion, perspectives et échéancier

- Ces éléments génèrent **un sentiment d'isolement et d'impuissance** qui démobilise encore plus notre réseau. Remplir les missions qui lui seront confiées demain implique un investissement humain et des qualifications proches du monde professionnel qu'il est difficile de demander à des bénévoles.
- **La FSPMA peut soutenir les AAPPMA mais ne peut pas s'y substituer.**
- La FSPMA peut cependant renforcer le réseau:
 - en coordonnant la mutualisation des moyens inter AAPPMA & autres agents
 - en développant et soutenant une politique de professionnalisation des AAPPMA
 - En générant du lien avec les autres structures territoriales gestionnaires,
- Un plan d'actions sera proposé au CA et mis au débat à la réunion des Présidents en juin.
- Une fois validé, ces actions seront intégrées au plan de charge du pôle technique et des administrateurs.

Ces missions de développement et de soutien impliquent la définition d'une politique dédiée et des moyens affectés → SDDL

Avis et consultation LEMA

	2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018	
Nombre de dossiers	102	7	103	10	105	18	72	11	85	11	65	15	52	7	44	13
Autorisation / DIG	29	2	21	5	19	5	16	6	11	2	20	6	20	4	16	6
Décret de concession	11	3	10	0	4	1	1	0	6	0	6	1	6	0	3	0
Déclaration	62	2	72	5	82	12	55	5	68	9	39	8	26	3	25	7
% d'avis non rendus	7		10		17		15		13		23		13		30	

Recensement des prélèvements (récurrence des épisodes de sécheresse).

- Mise en œuvre d'un plan de recensement des prélèvements directs en cours d'eau depuis 2017 par FSPMA & AAPPMA.
 - Objectif : Cibler les actions de sensibilisation et répression par la DDT & AFB

Bassins suivis : Sierroz, Laysse, Aiguebelette & Gelon

Fiche de signalement atteintes aux milieux aquatiques.

- Signalement structurés des atteintes au Milieux Aquatiques à la Police de l'Eau → Actions & retours
- Soutien à MISEN pour intégration au plan de contrôle d'actions ciblées sur cours d'eau à enjeux



FICHE DE SIGNALEMENT ATTEINTES AUX MILIEUX AQUATIQUES

Vous souhaitez signaler une atteinte aux milieux aquatiques. Complétez les informations suivantes et transmettez la présente fiche sous format numérique par email à :

- Destinataires : frederic.lanfrey@savoie.gouv.fr; christelle.marand@savoie.gouv.fr; patricia.berthomier@savoie.gouv.fr; sd73@afbiobiodiversite.fr;
- Copies : f.piatek@savoiepeche.com; m.vallat@savoiepeche.com

Date & horaire du constat atteinte M.A		Date du signalement	
Identité observateur			
Nom & Prénom		Fonction/structure	
Coordonnées	Tél.	Mail	
Type d'atteinte (cocher les cases)			
Pollution	Débites & prélèvements	Travaux/ouvrage non autorisés	Déchets & dépôts
Autre			
Mortalité piscicole/invertébrés	Oui	Non	Ne sais pas
Description des faits (détail du constat de signalement, couleurs, odeur, consistance, débit, engins, ouvrage, etc.)			
Milieu impacté			
Nom	Commune	Lieu-dit	
Précisions conditions d'accès			
Localisation & coordonnées géographiques (extrait carte www.geoportail.gouv.fr ou GPS)		X	Y

Pour plus d'informations, contactez la Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : 04 79 85 89 36
F. PIATEK : 06 45 85 28 24, M. VALLAT : 06 80 14 99 88



FICHE DE SIGNALEMENT ATTEINTES AUX MILIEUX AQUATIQUES

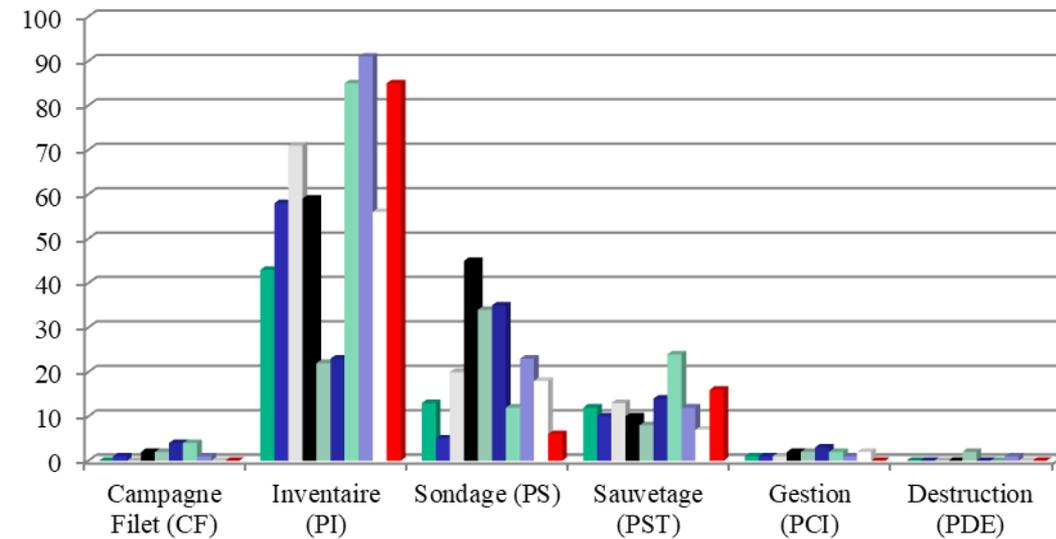
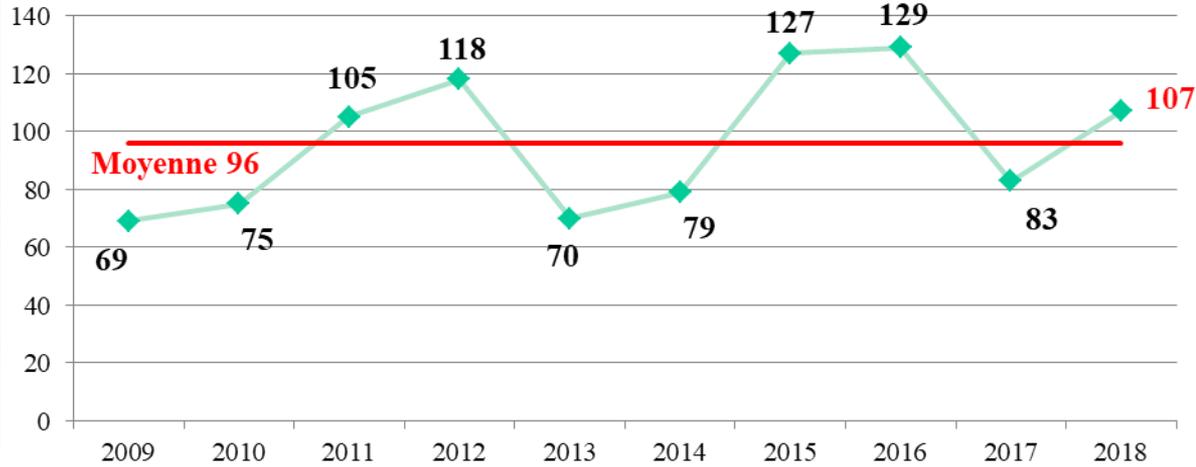
PHOTOS

Insérez des photos permettant d'identifier et illustrer la nature de la dégradation, sa localisation, son importance, l'impact sur le milieu, les mortalités éventuelles, etc.

Pour plus d'informations, contactez la Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : 04 79 85 89 36
F. PIATEK : 06 45 85 28 24, M. VALLAT : 06 80 14 99 88



Total opérations



- 2009
- 2010
- 2011
- 2012
- 2013
- 2014
- 2015
- 2016
- 2017
- 2018



Accord cadre AE RMC / FSPPMA ... mais pas que,

Morpho & Continuité.

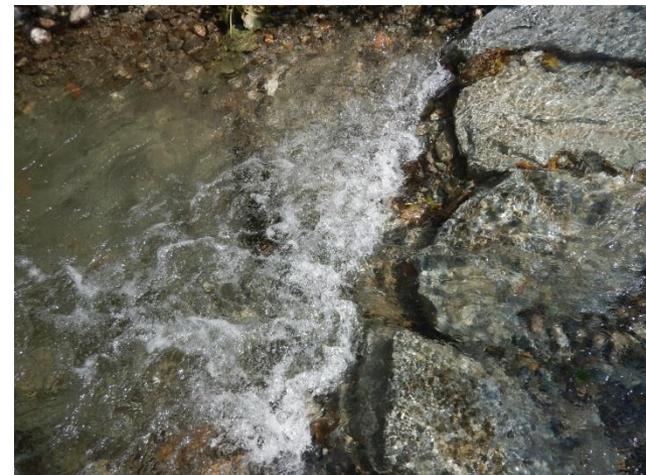
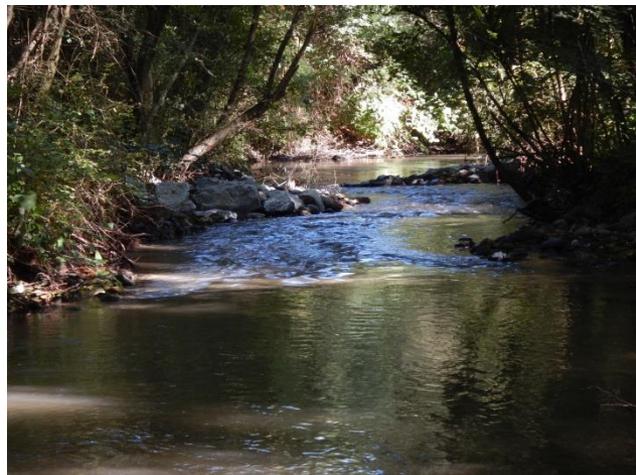
- Dorons des Allues à Brides les Bains.
- Bonrieu à Bozel.
- Aménagement seuil des Millières sur l' Isère (Commune de Villaroger).
- Passe à poisson seuil/radier pont de Venthon
- Réhabilitation Nant de la Combe (Département)
- Passe à poissons St Bernard (LTF).
- Conventonnement SAAPL: suivi/entretien des passes à poissons (Etat).
- Renaturation déviation RN90 Isère rive droite Mongalgan (DREAL/DIRCE).
- Restauration Hydro-écologique - Isère en Combe de Savoie (SISARC).
- Entretien végétation et banc sédimentaire Isère Basse tarentaise –EDF).



Portage et financement.

Année travaux	Septembre 2016 (Tranche 1) & Septembre 2018 (Tranche2)	
Maitre d'Ouvrage (MOA)	FSPMA	
Maitre d'Œuvre (MOE)	BE GENTEREO	
Action Intégrée	*	
Prestataire	ADEPT & BERLIOZ	
Cout € TTC	86 029.28 €	
Financement	Agence RMC	39 352 € (45.74 %)
	REGION	24 273 € (28.21%)
	EDF	8 000 € (9.30%)
	Département	7 500 € (8.72%)
	AAPPMA Chambre & FSPMA	6 524.12 € (7.58 %)
	FNPF	380.16 € (0.44 %)

Tranche 2 :
Restauration
PPS
Blachères



Renaturation Glandon aval

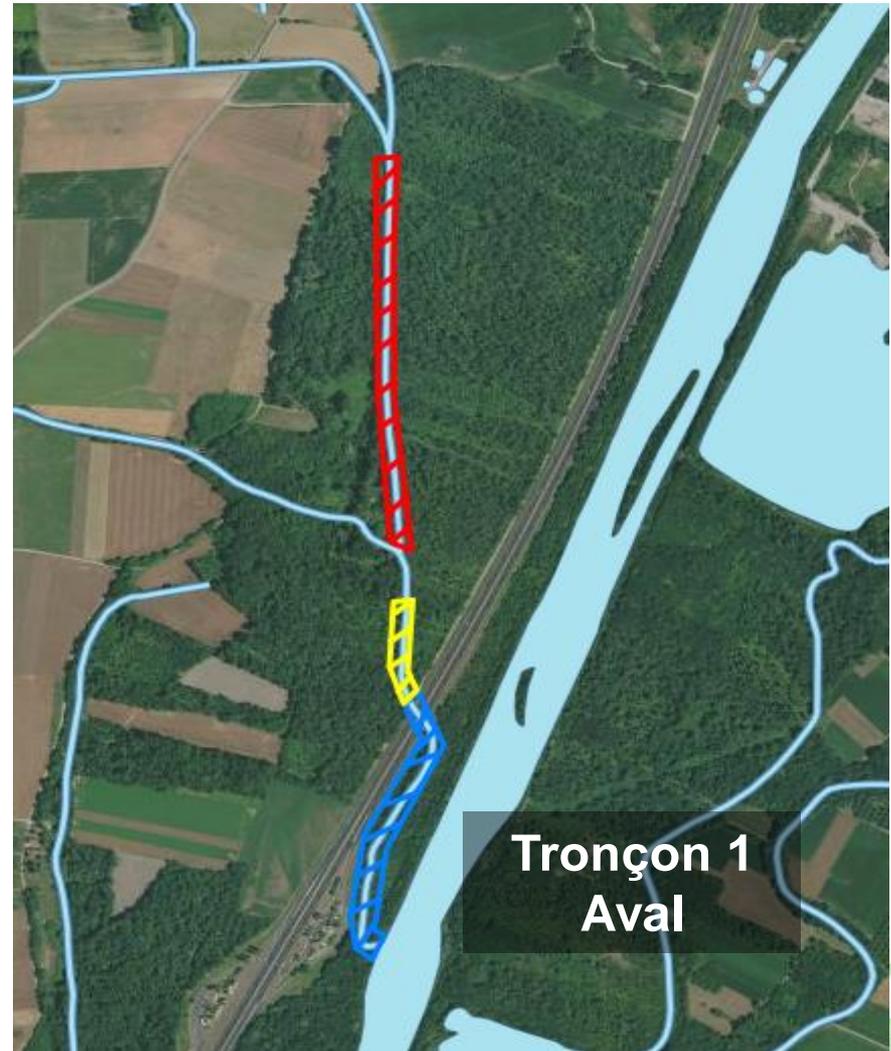
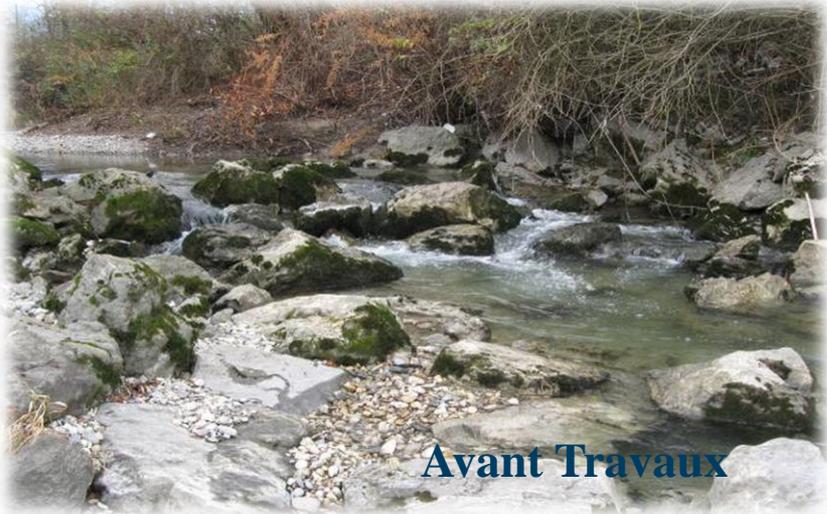
- Animation foncière, projet, DLE, dossier subvention
- Mai : passage au CODERST, 1^{er} août : démarrage, 2019 : fin des travaux

Portage et financement

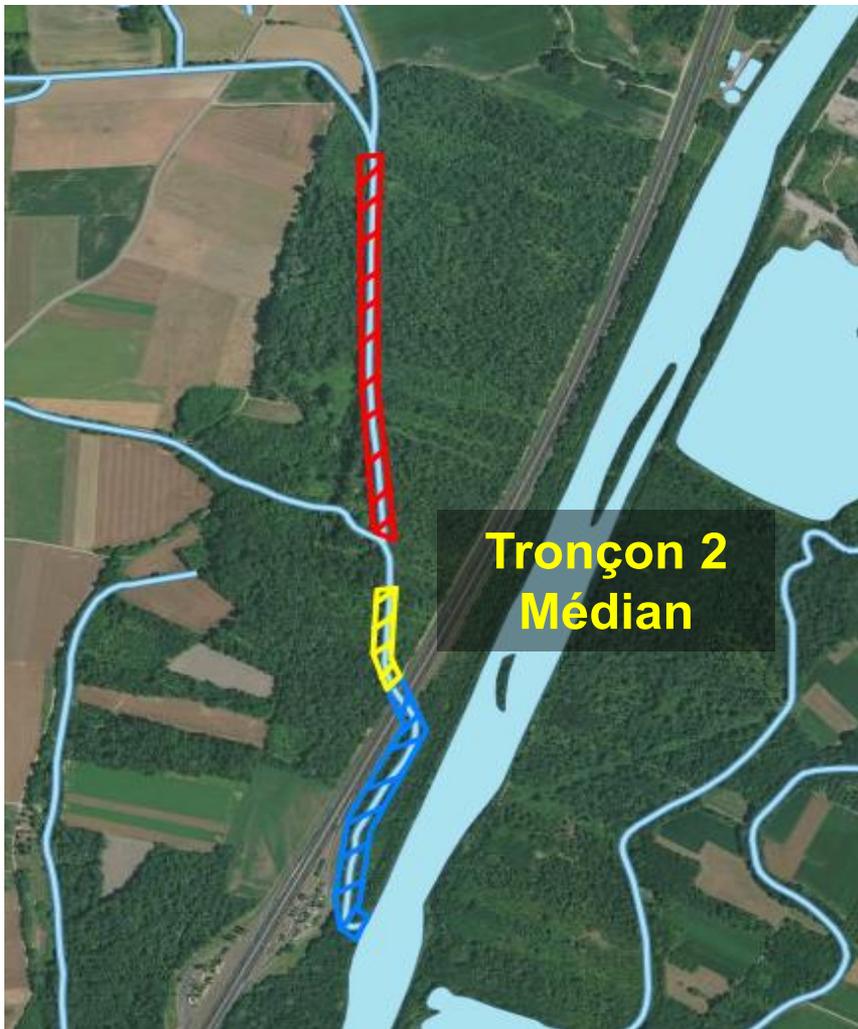
Année travaux	Septembre – Novembre 2018	
Maitre d'Ouvrage (MOA)	FSPDMA	
Maitre d'Œuvre (MOE)	BE GEN TERE0	
Action Intégrée	*	
Prestataire	Groupement : VINCI – GEKO – Bois des Alpes	
Cout € TTC	323 040.24 €	
Financement	Agence RMC	159 440.00 € (49.36%)
	REGION	95 754.11 € (29.64%)
	EDF	25 197.00 € (7.80%)
	FNPF	24 832.28 € (7.69%)
	AAPPMA Chambéry & FSPDMA	17 816.85 € (5.52%)



Renaturation Glandon aval



Renaturation Glandon aval



Renaturation Glandon aval

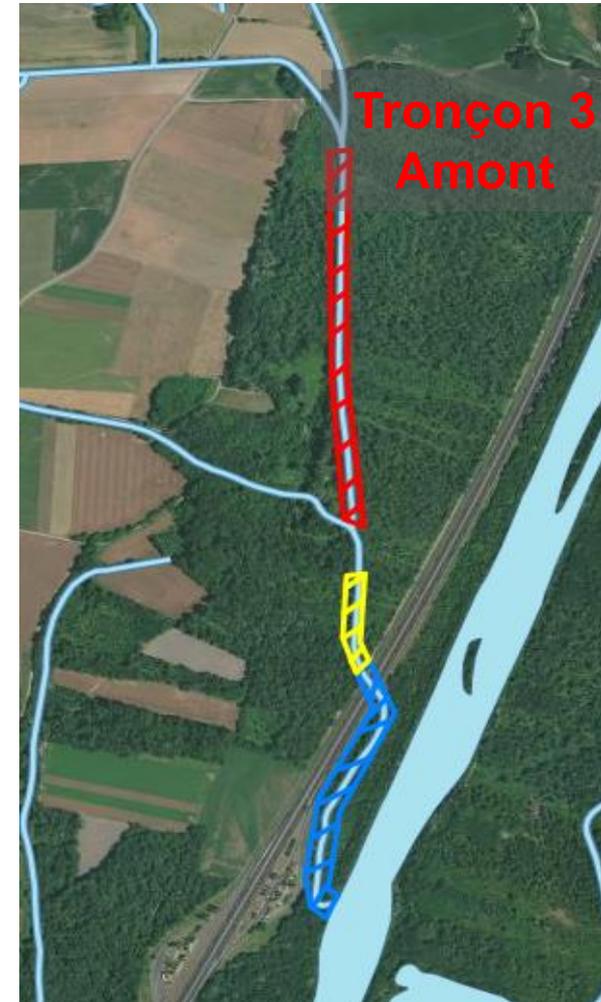
Avant Travaux



Pendant travaux



Post travaux



Reprise du suivi truite lacustre

- Reprise du soutien par alevinage dès 2019
- Suivi de la migration et de l'efficacité de la reproduction naturelle

Suivi hydrologique, morphologique et de la continuité sur l'Isère et le Doron de Bozel

- Approche des incidences éclusées (Isère).
- Suivi frayères, inventaires piscicoles, marquage Pit-tag, antennes fixes et antennes mobiles...

Suivi de la migration de la TRF sur le Doron de Beaufort

- Encore de nombreuses difficultés sur le fonctionnement des antennes
- Abandon du site de la prise d'eau de Roengers
- Engagement de suivi pour une année supplémentaire – 2019 – pour compléter le jeu de données

Observatoires thermiques

- 35 sondes en cours d'eau et 10 en lacs d'altitudes → applications multiples (suivi impact, calage des dates d'interdiction de travaux en cours d'eau, approche des changement climatiques globaux, etc.

Phase finale du PDPG

- Diagnostic de l'état des peuplements piscicoles ✓
- Identification des facteurs limitants ✓
- Mise en place d'un programme d'actions pour chaque contexte (en cours)



Suivi captage du Nant Blanc (Ugitech)

Suivi hydrobiologique des chasses du barrage d'Aigueblanche (EDF).

- Inventaires piscicoles et étude des macro-invertébrés
- Poursuite en 2019



Comparaison des résultats 2018 et 2017 en K€

Activité traditionnelle	31/12/2018	31/12/2017	Ecart	Variation
Ressources	1 272	974	298	31%
Charges	1 247	938	309	33%
Résultat Net	<u>25</u>	<u>36</u>	-11	

Barouchat	31/12/2018	31/12/2017	Ecart	Variation
Ressources	260	265	-5	-2%
Charges	272	277	-5	-2%
Résultat Net	<u>-11</u>	<u>-12</u>	+1	

Résultat Net FSPMA	<u>14</u>	<u>24</u>	-10	
---------------------------	------------------	------------------	------------	--

Les Produits en €

	ACTIVITE TRADITIONNELLE			BAROUCCHAT			TOTAL 2018	TOTAL 2017
	2018	2017	%	2018	2017	%		
Produits								
Ventes de cartes et timbres	364 456	377 714	-4%	165 565	173 560	-5%	530 020	551 273
Subventions d'exploitation	443 206	263 728	68%	13 300	8 750	52%	456 506	272 478
Autres recettes	20 845	35 139	-41%	46 924	47 584	-1%	67 770	82 722
Produits divers de gestion	30	110	-73%	714	57	NS	744	167
Reprise de fonds dédiés	323 737	53 911	501%				323 737	53 911
Reprise sur provisions	0	112 789	-100%	0	1 147	-100%	0	113 936
Pv domaine public	419	1 237	-66%				419	1 237
Remboursement frais	1 096	5 703	-81%				1 096	5 703
Autres produits (transfert de charges)	108 360	105 545	3%	33 800	33 600	1%	142 160	139 145
Produits financiers	4 997	18 303	-73%				4 997	18 303
Produits exceptionnels	4 500	0					4 500	0
Total des produits	1 271 645	974 179	31%	260 303	264 697	-2%	1 531 949	1 238 876

Les Charges en €

	ACTIVITE TRADITIONNELLE			BAROUCCHAT			TOTAL 2018	TOTAL 2017
	2018	2017	%	2018	2017	%		
Charges								
Achats de matières et autres appro	155 967	176 822	-12%	167 868	176 880	-5%	323 835	353 701
Autres achats et charges externes	540 046	238 711	126%	21 050	21 791	-3%	561 096	260 502
Impôts et taxes	6 843	11 415	-40%	3 395	3 304	3%	10 238	14 719
Charges de personnel	321 479	368 204	-13%	71 219	66 914	6%	392 698	435 118
Dotations aux amortissements	52 337	32 897	59%	8 029	7 198	12%	60 365	40 095
Dotations fonds dédiés	63 241	53 032	-19%				63 241	53 032
Dotation provision pour risque	0	0					0	0
Charges diverses gestion courante	651	2	NS	40	69	-42%	691	70
Intérêts des emprunts	592			0	456	-100%	592	456
Subventions versées	104 575	49 530	111%				104 575	49 530
Frais litiges	350	7 420	-95%				350	7 420
Charges exceptionnelles	701	360	95%				701	360
Total des charges	1 246 781	938 393	33%	271 601	276 611	-2%	1 518 383	1 215 004

Le Bilan – Actif en K€

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
<u>Actif Immobilisé</u>			
Immos incorporelles	9	8	1
Immos corporelles	635	605	+30
Immos financières	319	267	+52
<u>Actif circulant</u>			
Stocks	3	2	+1
Acomptes versés	5	0	+5
Créances clients	15	19	-4
Autres créances	950	1 003	-53
Disponibilités	524	821	-297
Charges constatées d'avance	9	1	+8
<u>TOTAL</u>	<u>2 469</u>	<u>2 726</u>	<u>-257</u>

Le Bilan – Passif en K€

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Fonds associatifs	1 797	1 773	+24
Provisions et fonds dédiés			
Provisions pour risques	0	0	0
Provisions pour charges	22	20	+2
Fonds dédiés	187	447	-260
Dettes			
Emprunts	54	70	-16
Dettes fournisseurs	91	51	+40
Dettes fiscales et sociales	88	115	-27
Autres dettes	230	250	-20
Produits constatés d'avance			
TOTAL	2 469	2 726	-257



Contacts

Cécile Mongellaz – Expert comptable

KPMG Entreprises
24 rue Aristide Bergès
73000 Chambéry

04.79.62.99.11

cmongellaz@kpmg.fr



Présentation du rapport par BDO Rhône Alpes



Statuts AAPPMA :

Article 29 : Dans le cadre d'un dispositif réciprocaire, les cotisations statutaires sont fixées chaque année au cours d'une Assemblée Générale de la Fédération Départementale.

Prix cotisations statutaires AAPPMA 2019 :

- « Personne Majeure » : 25,50 €
- « Découverte Femme » : 9,85 €
- « Personne Mineure » : 8,40 €
- « Découverte -12ans » : 2,75 €
- « Hebdomadaire » : 11,60 €
- « Journée » : 6,40 €

Propositions des cotisations 2020 :

- « Personne Majeure » : + 1 €
- « Découverte Femme » : + 1 €
- « Personne Mineure » : + 0,3 €
- « Découverte -12ans » : Montant FNPF
- « Hebdomadaire » : Montant FNPF
- « Journée » : + 0,3 €

La hausse nationale de la CPMA sera répercutée sur l'ensemble des cartes !

Quelle gestion de la pêche associative de « demain » ?

Constat

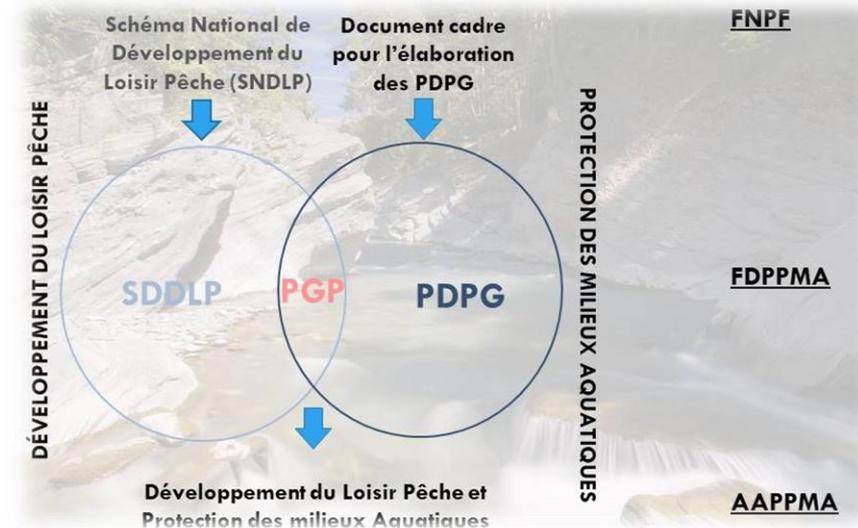
- Diminution du nombre de bénévoles actifs au sein des SAPL → projection sur renouvellement des mandats → formation ?
- Effritement des effectifs de pêcheurs → moins de ressource → diminution des moyens d'intervention

Les actions à venir

- Mise en œuvre du PDPG et SDDLDP → Actions planifiées des AAPPMA
- Besoin de représentation forte & cohésive sur les territoires / GEMAPI

Objectifs

- Fidéliser les adhérents & membres et attirer de « nouveaux »
- Poursuivre la structuration et la complémentarité de l'offre
- Améliorer et conforter le lien AAPPMA/FSPMA



- Protection & Gestion des M.A
- Développement de la pêche de loisir
 - Police pêche
- Défense des intérêts de la pêche de loisir

AAPPMA Territoire = bassin versant

- Des enjeux partagés et des missions communes
- Un ancrage local nécessaire

Deux documents cadres



SDDL & PDPG

Documents techniques à faire vivre politiquement



FSPMA Représentation & Politique départementale



Administrateurs fédéraux
1 référent par territoire



Pôle technique
1 technicien par territoire